

RAPPORT N° 04/5-36
au Conseil Municipal

OBJET

**RENFORCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DU BRULÉ
REFOULEMENT LACROIX-BRULE**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Situé sur la zone haute de la Commune, le village du Brûlé localisé à une altitude supérieure à celle du Réservoir «Lacroix» est actuellement desservi en eau à partir des captages du Bras des Merles et du Bras Maho situés respectivement aux altitudes 880 et 950 m.

Les eaux de ces captages sont traitées à la Station du Brûlé qui dispose d'une capacité de stockage de 200 m³.

La production de ces ouvrages, limitée à 350 m³ par jour en période d'étiage sévère ne permet plus la desserte continue de la population pendant ces périodes et la capacité de stockage n'assure qu'une sécurité de distribution de 12 heures en période de forte consommation.

Afin de pallier ces insuffisances et de permettre la poursuite de l'urbanisation du secteur, il s'avère nécessaire d'en renforcer les ressources en eau et les capacités de stockage.

Les études menées à ce jour préconisent un renforcement de ces ressources à partir de celles disponibles à la Station de Traitement de Bellepierre par la création en première phase d'un nouveau dispositif de refoulement à partir du site du Réservoir Lacroix vers le village du Brûlé. Les ouvrages à réaliser comprennent une station de pompage sur le site du Réservoir Lacroix, une canalisation de refoulement et un réservoir de stockage dont le coût global est estimé à 1 050 000,00 € HT au stade du projet.

Ces travaux étant éligibles au titre du FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain), je vous demande :

1° d'approuver le projet de renforcement des ressources en eau du secteur du Brûlé ;

2° d'approuver le plan de financement suivant :

- * dépenses : 1 050 000,00 € HT ;
- * recettes :

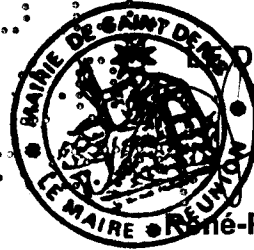
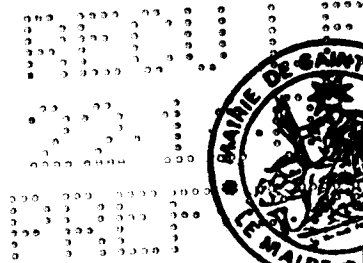
| | | Recettes prévisionnelles |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| * FRAFU (80 %) | | 840 000,00 € HT |
| dont | | |
| FEDER (60 %) | 630 000,00 € HT | |
| contrepartie nationale (20 %) | 210 000,00 € HT | |
| * COMMUNE (20 %) | | 210 000,00 € HT |
| TOTAL | | 1 050 000,00 € HT |

RAPPORT N° 04/5-36

3° de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention du FRAFU ;

4° de prendre l'engagement d'inscrire au Budget Annexe Eau le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-36
 du Conseil Municipal
 en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

**RENFORCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DU BRULE
 REFOULEMENT LACROIX-BRULE**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-36 du Député-Maire présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement des ressources en eau du secteur du Brûlé.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement y afférent, comme suit :

- * dépenses : 1 050 000,00 € HT,
- * recettes :

| | | Recettes prévisionnelles |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| * FRAFU (80 %) | | 840 000,00 € HT |
| . dont | | |
| FEDER (60 %) | 630 000,00 € HT | |
| contrepartie nationale (20 %) | 210 000,00 € HT | |
| * COMMUNE (20 %) | | 210 000,00 € HT |
| TOTAL | | 1 050 000,00 € HT |

